



Avis assignation en justice

Par **CICOU27**, le **04/11/2008** à **22:34**

ERREURE DE RECOUVREMENT

Bonjour,

Suite a une commande internet du 7/01/2008 d'un montant de 68,80€ avec frais de livraison de 14,95€ compris qui est regler avec paypal (avec detail de la vente et date de paiement). a ce jour la societe de livraison qui est l'intermediaire de moi et la boutique internet me reclame 17,57€ (qui nest pas la somme que j ai payé),par le biais d'une société de recouvrement nommer Intrum justitia. le courrier reçu me dit " votre dossier est désormais géré par notre cellule judiciaire pour etre confié au tribunal competent aux fins d'obtention du titre executoire a votre encontre"

je les avais contacter par telephone car le premier courrier etait plus aimable et qu au mois d'avril j'ai changer de region, donc de bonne foi je leur ai dit qu ils avaient du faire un erreur et que j etait le client et non le fournisseur et en aucun cas c'est le client qui doit payer les erreurs de son fournisseur, qui en plus a été regler.

que dois je faire? quelles sont mes recours, si il faut faire un courrier en recomander avec la facture? et surtout quelles sont les risques pour moi?

merci par avance, et en plus je suis a la recherche d'un emploie suite au déménagement.

Par **juri15**, le **05/11/2008** à **09:51**

Bonjour,

Cette société est connue, c'est une société de recouvrement de créances comme il en existe

tant.

Pour une somme si peu importante, sachez que vous ne risquez absolument rien.

Je parie que leur lettre menaçante vous a été envoyée en lettre simple et non en RAR.

Donc poubelle direct, ils vous écriront une fois de temps en temps et il vous laisseront tranquille.

Cet avis n'est valable que si vous ne devez effectivement pas la somme.

Cordialement,
Juri15